

Les Réfugiés de la Commune

Élisée Reclus

5 avril 1879

Vendredi dernier, 28 mars, la proscription française était convoquée pour délibérer sur la situation faite aux réfugiés de la Commune par suite de la loi dite d'amnistie, promulguée le 5 mars par le gouvernement français.

La réunion eut lieu rue de la Croix-d'Or, 9, café Gaulois.

Après une discussion très-intéressante, cinquante-cinq votants contre six opposants et onze abstentions, ont adopté la résolution ci-après :

Déclaration des proscrits de la Commune, réunis en Assemblée générale, à Genève, le 28 Mars 1879.

En présence de la situation nouvelle faite à la Proscription par la loi dite d'amnistie, promulguée le 3 mars, et des agissements des agents français à l'étranger — ambassadeurs et consuls — les Proscrits croient de leur devoir d'élever la voix et de dénoncer au peuple français les procédés inqualifiables dont ils sont l'objet.

Jusqu'à ce jour, la Proscription était restée muette devant toutes les attaques, comme devant toutes les injures. Le souci de sa dignité ne lui avait même pas permis d'intervenir lorsque, dans la discussion de cette loi, des bouches officielles, mêlant ensemble l'outrage à l'iniquité, déclaraient qu'il ne resterait plus en exil, la loi votée, que des voleurs et des assassins. Ceux qui trompaient ainsi l'opinion publique savent pertinemment qu'il n'est pas un seul proscrit auquel ces épithètes puissent être appliquées. Les assassins et les voleurs ne sont pas dans nos rangs.

Sans s'attarder à la discussion d'événements qui relèvent de l'imprescriptible avenir et que l'histoire seule saura juger avec vérité et justice, les Proscrits estiment qu'il y a lieu de préciser la situation actuelle et de laisser la conscience publique juge entre eux et leurs proscriptionnaires. Il ne leur appartient pas, à coup sûr, de discuter, ni dans le fond, ni dans la forme, la loi dite d'amnistie, votée par les Chambres et que la phraséologie parlementaire a décorée du nom d'amnistie gracieuse.

Ce qu'il importe que la France sache, c'est que cette loi dite d'amnistie se résout en réalité en un piège tendu à la défaillance humaine.

Ce que les représentants du gouvernement réclament des Proscrits, c'est la demande en grâce, c'est de crier merci, c'est l'avilissement, c'est l'oubli de soi-même, c'est la lâcheté.

Au nom de la cause pour laquelle nous avons combattu, nous protestons.

Au nom de la solidarité qui doit nous unir tous, nous adjurons chaque proscrit de repousser avec mépris ces tentatives corruptrices, dont le seul but est de désagréger la Proscription.

Puisqu'un nouveau sacrifice nous attend, acceptons encore les amertumes et les douleurs de l'exil. Et, puisqu'il faut que la statue de la Justice demeure encore voilée en France, qu'au moins la Proscription devienne le refuge de la conscience publique trahie, et qu'elle élève l'ardente et invincible protestation de la dignité humaine outragée.

Délibéré en Assemblée générale.

(Suivent les signatures.)

Communication de la présente déclaration a été envoyée aux proscrits résidant à *Lausanne, Vevey, Chaux-de-Fonds, Zurich, Bruxelles, Londres, New-York* et à tous les journaux républicains français et étrangers.

Le citoyen Elisée Reclus, ayant été amnistié, n'a pu signer cette protestation, mais il a adressé aux journaux français la lettre suivante :

Honoré citoyen,

Le droit de vous écrire et de signer ma lettre de mon nom, sans vous faire condamner à la prison ou du moins à l'amende, vient de m'être rendu. Je serais un homme vil si ma première parole n'était une parole de solidarité, de respect et d'amour pour mes compagnons d'exil et pour ceux, plus durement frappés que moi, qui peuplent encore les prisons ou le bagne de la Nouvelle-Calédonie. C'est parmi ces hommes « couverts d'une éternelle flétrissure » que sont mes plus nobles amis, ceux que je vénère le plus, ceux dont l'estime est mon bien le plus cher. Leur cause est toujours la mienne, leur honneur est le mien, et toute insulte qui leur est adressée m'atteint au plus profond du cœur.

Elisée Reclus.



Élisée Reclus
Les Réfugiés de la Commune
5 avril 1879

extrait le 11 octobre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du *Révolté* du 5 avril 1879

bibliotheque-anarchiste.com